

Libres propos

« Cascade de Salles-la-Source : on avance... cahin-cada »

Sous ce titre, l'association « Ranimons la cascade » nous prie d'insérer :

« Heureusement, existe la Cada ! Entendez : la Commission d'accès aux documents administratifs, composée de hauts magistrats qui ont pour charge de veiller au respect du minimum de transparence due aux citoyens. Une nouvelle fois, ce n'est que la troisième, la Cada vient de donner raison à notre association en donnant tort à l'Administration qui nous refusait communication des documents que nous demandions pour y voir plus clair dans la bouteille à l'encre de la micro centrale hydroélectrique et de la cascade de Salles-la-Source. Il s'agit en l'occurrence de la sécurité du barrage souterrain et des installations. Un sujet, on le conçoit, qui ne saurait regarder la population locale ! Cinq fois déjà nous avons dû saisir la Cada, ce qui nous a permis d'obtenir quelques informations intéressantes ; celle, notamment, de l'existence d'une convention signée en catimini, et en parfaite violation de la loi, courant 2006 entre le concessionnaire et des représentants de l'État. Sur deux autres demandes, malgré les injonctions de la Cada, l'Administration continue à faire la sourde oreille. L'une concerne la manière dont l'État défend (ou ne défend pas !) les intérêts de la collectivité publique dans le cadre de la fin de concession -survenue en 2005- de la micro centrale hydroélectrique. L'autre porte sur la façon dont a été introduite et instruite la demande d'autorisation d'exploiter après 2005, un dossier que nous avons de bonnes raisons de croire truqué. La manière scandaleuse dont l'Administration continue à se comporter dans ce dossier ne fait qu'entretenir notre suspicion. Que chacun en soit persuadé : la préfecture n'arrivera pas à « blanchir » d'un trait de plume 80 ans d'irrégularités entretenues et perpétuées de plus belle aujourd'hui ».